Zeitschrift: Revue suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 97 (2000)
Heft: 5

Vorwort: Éditorial
Autor: Debély, Willy

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 08.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Editorial

Chers lecteurs, notre rédacteur s'étant envolé pour un pays africain afin de mettre ses connaissances professionnelles au service des plus démunis, il laisse ainsi au président le soin de donner un reflet de notre dernière assemblée pour tous les amis des abeilles qui n'ont pu assister à notre premier congrès.

Tout d'abord, chacun a trouvé facilement l'Aula des Jeunes-Rives, à Neuchâtel, lieu idoine pour la réussite d'une telle journée. Cet endroit est pratique car l'espace, les moyens techniques et la convivialité sont réunis pour que chacun puisse visiter le matériel apicole exposé par les différents fournisseurs et suivre l'assemblée, qui s'est déroulée selon l'ordre du jour.

Les points statutaires ont été réglés rapidement. La prime d'assurances contre le vol et les déprédations a dû être adaptée ; cette augmentation a été acceptée.

La présentation de la *Revue suisse* avec papier de 115 g/m^2 et en couleurs a été appréciée et sera effective l'an prochain. Le renouvellement du mandat de trois membres au comité central et du président a été reconduit par des applaudissements.

Le remplacement de notre rédacteur en 2001 nous interpelle. Aucun membre ne désire reprendre la fonction de notre ami Robert. Celui-ci l'assume depuis de nombreuses années avec compétence et professionnalisme. L'évolution rapide et technique dans le domaine des médias ainsi que les informations qui sont disponibles sur Internet doivent nous apporter des articles inédits pour les apiculteurs : les dernières découvertes sur la nature, la santé, l'évolution des parasites des abeilles, etc. Aussi, si parmi nos lecteurs de Suisse romande, un apiculteur maîtrise les techniques de la communication, la rédaction ou qu'il travaille dans les branches des arts graphiques et qu'il se sent disponible et compétent pour assumer le poste de rédacteur de la *Revue suisse d'apiculture*, qu'il s'annonce auprès du président de sa fédération.

L'organisation du 125e anniversaire de la SAR n'a pas suscité, pour l'instant, l'enthousiasme des diverses sociétés romandes d'apiculture, mais quelques frémissements sont parvenus au comité. Nous attendons des confirmations.

Dans les divers, nous relevons l'intervention de M. Boillat concernant le miel frelaté. Nous avons pris acte et transmettons auprès de l'organe supérieur, la FSSA, pour qu'elle intervienne au niveau fédéral. Ensuite, c'est l'inscription fallacieuse sur les bocaux de miel étranger qui révolte M. Roggen. Après discussion et renseignements, ce sont les laboratoires cantonaux qui doivent être informés sur les infractions de la législature concernant les inscriptions sur les étiquettes à miel.

Après quoi, l'ensemble des délégués s'est rendu au Restaurant des Jeunes-Rives où un repas bienvenu s'est déroulé avec rapidité et convivialité.

A 14 heures, la première conférence est présentée par M. Patrice Percie Du Sert, sur le pollen, sa récolte, sa conservation et les effets sur la santé humaine. Cette conférence remarquable, suivie par un nombreux public intéressé, laissera une information précise sur ce produit naturel extraordinaire récolté par les abeilles.

La seconde conférence, présentée par Charles Rey, sur les plantes médicinales en Suisse, a apporté des informations importantes sur la sélection des meilleures souches, et chacun a pu apprécier les magnifiques diapositives sur ces cultures qui marquent une constance dans l'équilibre de la nature, de l'homme et de l'abeille. Les applaudissements qui suivirent ces conférences montrent à l'évidence qu'elles ont été très appréciées.

La présidente du Grand Conseil neuchâtelois, ainsi que la vice-présidente de la Ville de Neuchâtel, ont suivi avec enthousiasme ces conférences et elles nous ont apporté le message officiel ainsi que le vin d'honneur et les petits fours offerts par le canton et la Ville de Neuchâtel pour conclure en toute amitié ce premier Congrès romand d'apiculture. Qu'ils en soient chaleureusement remerciés.

Avec mes cordiaux messages. **Le président: *Willy Debély***

NOTE DE L'ADMINISTRATEUR-CAISSIER

Chers abonnés,

Je suis persuadé que vous attendez tous votre journal avec impatience. Votre administrateur se réjouit également de recevoir vos changements d'adresse jusqu'au 15 de chaque mois. Je dois impérativement transmettre votre nouvelle adresse à l'Imprimerie Corbaz avant que notre revue soit imprimée.

Depuis le 1er juillet, les PTT sanctionnent chaque retour de journal suite à un changement de domicile pas communiqué à temps d'une taxe de Fr. 1.50 pour couvrir les frais de renvoi.

Nous devons tous contribuer à éviter ces désagréments et ces frais inutiles.

André Perrin, administrateur SAR
Biorda 19, 1632 Riaz. Tél. (026) 912 03 36. Fax (026) 912 06 71.